



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 20 mars 2002, sous la présidence de M. J.-J. Elmiger (représentant gouvernemental, Suisse). La commission est convenue que le président serait également rapporteur pour les trois questions de fond.

I. Autres questions financières (Dixième question à l'ordre du jour)

Dispositions financières concernant la participation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence de l'OACI sur le transport aérien dans le monde, mars 2003

2. La commission était saisie d'un document ¹ concernant les dispositions financières pour la participation d'une délégation du Conseil d'administration à cette conférence. Les employeurs et les travailleurs ont indiqué qu'ils appuyaient le point appelant une décision; il n'y a pas eu d'autres orateurs.
3. *La commission recommande au Conseil d'administration que, s'il décide de désigner une délégation du Conseil d'administration pour participer à la Conférence de l'OACI qui doit se tenir à Montréal, Canada, du 24 au 29 mars 2003, le coût maximum de cette délégation, estimé à environ 20 000 dollars des États-Unis, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.*

¹ Document GB.283/PFA/10/3.

Représentation du Conseil d'administration au Sommet mondial pour le développement durable

4. La commission était saisie d'un document² concernant les dispositions financières pour qu'une délégation du Conseil d'administration participe à cette réunion. Les employeurs et les travailleurs ont indiqué qu'ils appuyaient le point appelant une décision; il n'y a pas eu d'autres orateurs.
5. *La commission recommande au Conseil d'administration que, s'il décide de désigner une délégation du Conseil d'administration pour participer au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg, Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002, le coût maximum de cette délégation, estimé à 18 000 dollars des Etats-Unis, soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du budget, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.*

II. Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT (Quinzième question à l'ordre du jour)

Composition du Tribunal

6. La commission était saisie d'un document³ présentant la composition du Tribunal administratif. Les employeurs et les travailleurs ont indiqué qu'ils appuyaient le point appelant une décision; il n'y a pas eu d'autres orateurs.
7. *En conséquence, la commission:*
 - a) *recommande au Conseil d'administration, et par son intermédiaire à la Conférence, d'exprimer à M^{me} Mella Carroll leur gratitude pour la contribution qu'elle a apportée, durant quinze années, aux travaux du Tribunal administratif;*
 - b) *recommande au Conseil d'administration de présenter à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail, pour adoption, la résolution suivante:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Exprime sa gratitude à M^{me} Mella Carroll pour la contribution qu'elle a apportée, durant quinze années, aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail;

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de nommer en

² Document GB.283/PFA/10/4.

³ Document GB.283/PFA/15/1.

qualité de juge du Tribunal administratif, pour un mandat de trois ans à compter de juillet 2002:

Madame la juge Mary Geneviève Gaudron (Australie).

III. Corrections

8. Les corrections suivantes ont été apportées aux rapports.

Premier rapport: Questions financières

Paragraphe 32: Remplacer l'ensemble du paragraphe par le paragraphe suivant: «En ce qui concerne les propositions relatives à l'utilisation de l'excédent, et compte tenu des sommes considérables dont il s'agit, l'orateur estimait que le document inclut des propositions pertinentes, voire stimulantes, mais qu'elles devraient s'inscrire dans le cadre de l'approche stratégique du Bureau et de son engagement à l'égard du travail décent et des problèmes de la mondialisation. Néanmoins, la déclaration introductrice du Directeur général répondait en bonne partie à son souci.»

Paragraphe 36: Remplacer la dernière phrase par le texte suivant: «L'orateur a déclaré qu'il préférerait que la totalité de l'excédent plutôt que 90 pour cent seulement soit conservée, mais qu'il serait utile de disposer de davantage d'informations sur la raison pour laquelle on a besoin de 5 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds pour les systèmes informatiques.»

Paragraphe 37: Ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe: «Les Etats-Unis se félicitent que le Directeur général ait répondu à un certain nombre de leurs questions dans son discours d'ouverture.»

Paragraphe 38: Ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe: «Certains des projets proposés par le Bureau sont plus contraignants que d'autres mais, comme plusieurs orateurs l'ont indiqué à juste titre, tous ces projets devraient être présentés avec plus de détails et d'explications.»

Paragraphe 39: Remplacer les troisième et quatrième phrases par le texte suivant: «Au lieu de déroger à la disposition pertinente du Règlement financier chaque fois que la situation qu'elle vise se présente, il serait plus logique d'essayer, comme l'a suggéré le représentant du Brésil, d'obtenir une majorité en faveur d'un amendement de ladite disposition.» Dans la dernière phrase, avant «il aurait», insérer «En outre.»

Paragraphe 43: Dans la deuxième phrase, remplacer «mais lorsque les contributions ne sont pas versées à temps, ils n'ont pas d'autre choix que celui d'» par «ce qui signifie que, si les contributions ne sont pas versées à temps, ils doivent».

Paragraphe 44: A la fin de la deuxième phrase, remplacer «que le Bureau pourrait et devrait mettre en œuvre» par «relatives au financement et il a déjà été décidé de financer certaines d'entre elles à partir des économies réalisées».

Paragraphe 47: A la troisième ligne, après le mot «dérogation», insérer «au Règlement financier, sans l'amender.», et supprimer le reste de la phrase. Avant l'avant-dernière phrase, insérer «Ils souhaitent souligner le fait que le Bureau a également utilisé une grande partie de l'excédent, bien qu'il provienne d'une sous-utilisation du budget approuvé.»

Paragraphe 48: Remplacer la première phrase par: «Le Bureau ne devrait pas à priori proposer d'utiliser 90 pour cent de l'excédent de 2000-01 sans un examen détaillé des besoins.» Supprimer l'avant-dernière phrase. Dans la dernière phrase, après «les Etats Membres», insérer «doivent rendre des comptes à leurs contribuables; ils». A la fin de cette dernière phrase, après «propositions aussi incomplètes», ajouter les mots «et aussi peu détaillées».

Paragraphe 49: A la sixième ligne, remplacer «quadrupler» par «être multipliés par 3,6». A la fin de la quatrième phrase, après «ce qui est prévu», ajouter «et quel est le degré d'urgence.» Dans l'avant-dernière phrase, remplacer «et de la France» par «, de la France et du Portugal,».

Paragraphe 53: Dans la première phrase, supprimer les mots «En principe, et».

Paragraphe 85: A la fin du paragraphe, après le mot «rapport», ajouter «afin de ne pas préjuger de la position de sa délégation à la Conférence en juin 2002».

Paragraphe 86: Dans la dernière phrase, remplacer «proposition tendant à amender le Règlement financier» par «décision concernant la proposition.»

Paragraphe 131: Remplacer les trois dernières phrases par le texte suivant: «En dépit de ces problèmes, le gouvernement a offert des installations dans le centre historique de Lima, qui malheureusement ne répondaient pas aux besoins de l'OIT et présentaient des problèmes de sécurité. Preuve en est un récent incendie, qui s'est déclaré dans la zone proche du centre historique de la ville. Pour conclure, le directeur régional a remercié les membres de leur attention et s'est déclaré prêt à leur fournir toute information complémentaire qu'ils pourraient souhaiter.»

Paragraphe 163: A la troisième ligne, remplacer «2000» par «2002».

Paragraphe 236: Remplacer la première phrase par le texte suivant: «La représentante du gouvernement du Danemark a appuyé la déclaration faite au nom du groupe des PIEM et elle a suggéré qu'en ce qui concerne certains indicateurs et certaines cibles il conviendrait de préciser davantage l'impact afin que l'on puisse mesurer plus exactement les progrès réalisés.» A la fin de la dernière phrase, remplacer «à l'avenir» par «lors de l'élaboration des futurs programmes et budgets stratégiques».

Deuxième rapport: Questions de personnel

Paragraphe 28: Remplacer les deux premières phrases par le texte suivant: «Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a souhaité confirmer sa position traditionnelle en ce qui concerne la pratique de la négociation collective au Bureau, et il a proposé que le Conseil d'administration examine le fonctionnement de l'Accord collectif sur les modalités d'établissement d'une structure de référence pour la classification des emplois dans deux ans, après l'examen prévu par le syndicat et l'administration. Il serait utile que le Bureau fournisse des informations complémentaires pour apaiser la crainte que cet accord n'affecte le principe de la classification des postes adoptée par le système des Nations Unies.» A la fin de la troisième phrase, après les mots «du système commun des Nations Unies», insérer «, la norme-cadre, le deuxième niveau et la CCGP.» Dans la dernière phrase, après les mots «ressources humaines», insérer «dans l'optique d'un service non fondé sur la carrière».

Paragraphe 52: Dans la dernière phrase, remplacer «pour le système commun des Nations Unies» par «pour les organisations du système commun des Nations Unies financées par le recouvrement de contributions. Il a demandé des informations par écrit sur

la formule simplifiée proposée pour la mise en œuvre de la SOLA (indemnité de subsistance pour opérations spéciales) à l'OIT et il a proposé de demander un avis de la CFPI qui, conformément à son Statut, est responsable de la détermination de toutes les indemnités.»

Genève, le 20 mars 2002.

(Signé) J.-J. Elmiger,
Président et rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 3;
 paragraphe 5;
 paragraphe 7.